



Droit de visite à distance

Par **pitfa77**, le **16/05/2025 à 11:14**

Bonjour,rrrnJe suis séparé de mon ex-femme depuis 2018. Elle est partie vivre depuis 2018 en Normandie et moi suis resté en Seine et Marne.rrrnJe vais voir mes enfants un WE sur deux et les prends chez moi la moitié des vacances scolaires.rrrnLe fait d'aller les voir un WE sur deux implique 550 km aller-retour, 07h00 de route et une location à prendre sur place.rrrnIl arrive parfois que, pour raison de santé ou autre, je ne peux me rendre en Normandie. Mon ex-femme me reproche de ne pas positionner le WE qui suit mais si je fais cela, ça signifie qu'en une semaine je ferais deux allers-retours soit 1100 km et 14 h00 de route avec la fatigue que cela génère.rrrnElle joue sur la corde sensible que je ne vois pas, de ce fait, mes enfants pendant une période d'un mois (ce qui est difficile pour moi) et que je ne les ais que 4 jours par mois.rrrnJe trouve sa remarque déplacée mais le sujet n'est pas là.rrrnMes questions sont les suivantes :rrnrnPeut-elle délibérément jouer sur la corde sensible ?rnPeut-elle m'obliger à positionner un autre WE pour rattraper celui où je ne n'ai pas vu mes enfants ?rrrnQue l'on se comprenne bien, cela me coute de ne pas voir mes enfants, mais la fatigue est bien réelle.rrrnMerci par avance de vos informations,

Par **yapasdequoi**, le **16/05/2025 à 12:04**

Bonjour,rrrnVous avez un *DROIT* de visite, ce n'est pas un *devoir*. Donc votre femme peut vous dire ce qu'elle veut, elle ne peut vous obliger à rien de plus.rrrnVous ne pouvez pas prendre le train ? C'est peut être plus long mais moins fatigant... et vos enfants ne peuvent pas encore prendre un train pour venir une fois sur 2 par exemple ?rrrnFaites réviser le jugement dès que possible pour acter l'éloignement du fait de votre ex, et donc mettre les frais de transport à sa charge et aussi modifier le DVH si besoin (plus de vacances et moins de week ends par exemple)